



EN LIGNE

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

COMPRENDRE LES PROCÉDURES ET OBLIGATIONS CONSTITUTIONNELLES LIÉES AUX NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

ÉDITION 2026

🕒 25 HEURES

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

CONTEXTE

L'une des fonctions les plus anciennes et les plus importantes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) consiste à élaborer des NIT qui couvrent une large gamme de sujets dans le monde du travail et ont un caractère tripartite et universel. Les NIT sont adoptées par la Conférence internationale du Travail – une assemblée tripartite – sous la forme de conventions, de recommandations et de protocoles. Les conventions sont des traités internationaux qui sont ouverts à la ratification des États Membres. Les États Membres qui ratifient les conventions s'engagent formellement à en retenir les dispositions dans leur législation comme dans la pratique et à faire rapport sur leur application à intervalles réguliers. Les recommandations sont des instruments non contraignants qui donnent des orientations pour les politiques, la législation et la pratique nationales. Les protocoles sont des révisions ou des modifications partielles et facultatives de conventions antérieures. Depuis la création de l'OIT en 1919, 407 instruments ont été adoptés.

Une fois une norme internationale du travail adoptée, les États Membres sont tenus, en vertu de la Constitution de l'OIT, de la soumettre à l'autorité nationale compétente (généralement, le parlement) en vue d'un suivi approprié. Dans le cas des conventions et des protocoles, il s'agit d'en envisager la ratification. À ce jour, plus de 8 450 ratifications ont été enregistrées.

L'OIT dispose d'un système de contrôle de l'application des NIT dans la législation comme dans la pratique faisant autorité, qui est unique sur le plan international. Ce système de contrôle se fonde sur l'évaluation par des experts indépendants de la manière dont ces obligations sont respectées et sur l'examen de cas par les organes de l'OIT. Si les problèmes d'application des NIT persistent, l'OIT cherche à aider les pays concernés, notamment par le biais du dialogue social et de l'assistance technique.

Alors que les pays s'efforcent d'adopter une approche centrée sur l'humain dans un monde du travail qui nécessite une action résolue en faveur de la justice sociale et de l'Agenda 2030 pour le développement durable, les NIT constituent une base normative éprouvée et fiable pour guider les États membres dans l'état actuel de polycrise, caractérisé par la convergence de risques économiques, environnementaux, géopolitiques et sécuritaires d'une ampleur sans précédent. Les NIT contribuent à la cohérence des politiques et instaurent des règles du jeu équitables dans et entre les pays; elles permettent ainsi de lutter contre les inégalités, de réaliser les gains de productivité nécessaires pour maintenir des niveaux de vie décents et de rétablir la confiance dans une économie mondiale ouverte qui ne laisse personne de côté.

QUEL EST LE GROUPE CIBLE?

- Fonctionnaires publics responsables des questions liées aux normes nationales et internationales du travail, y inclus le suivi des obligations établies par la Constitution de l'OIT.
- Représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des questions concernant l'OIT.
- Fonctionnaires du Bureau international du Travail et du système des Nations Unies intéressés par l'action normative de l'OIT.

POURQUOI DEVRAIS-JE JOINDRE CE COURS?

Pour renforcer la capacité de suivre les procédures relatives aux NIT, y compris le respect des obligations en vertu de la Constitution de l'OIT.

QUE VAIS-JE TIRER DE CE COURS?

- Compréhension des procédures d'élaboration des NIT, de soumission, de ratification, de contrôle régulier et spécial.
- Capacité à participer efficacement à toutes les procédures et consultations relatives aux normes.

QUELS SONT LES SUJETS COUVERTS PAR CE COURS?

- Procédures relatives aux NIT
 - Contexte de l'OIT
 - Élaboration et adoption des normes
 - Soumission aux autorités compétentes
 - Ratification, entrée en vigueur et dénonciation
 - Système de contrôle régulier: rapports en vertu des articles 22 et 19 de la Constitution de l'OIT
 - Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR)
 - Commission de l'application des normes de la Conférence (CAN)
 - Réclamations en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT
 - Plaintes en vertu de l'article 26 de la Constitution de l'OIT
 - Plaintes au Comité de la liberté syndicale (CLS)
- Base de données NORMLEX et autres ressources et outils relatifs aux NIT disponibles en ligne

QUELLES SONT LES LANGUES DU COURS?

Le cours est offert en anglais, français, espagnol, arabe et portugais. Une bonne connaissance d'une de ces langues est donc requise.

COMMENT LE COURS EST-IL ORGANISÉ?

- Le cours se déroule à distance, via Internet, et est hébergé sur le eCampus du CIFOIT.
- La participation demande environ 25 heures d'étude individuelle.
- Le cours comprend dix sessions autoguidées flexibles avec objectifs, lectures préliminaires, présentations vidéo, ressources et évaluation. Chaque session est accompagnée d'un guide Internet pas-à-pas.
- Une évaluation au début et à la fin du cours permettra de mesurer les niveaux de connaissance.
- Après avoir complété toutes les activités du cours, les personnes participantes obtiennent un certificat numérique de participation, spécifiquement délivré par le CIFOIT.

QUI SONT LES EXPERTS?

- Membres et anciens membres des organes de contrôle de l'OIT, comme la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR) et le Comité de la liberté syndicale (CLS).
- Spécialistes du Bureau international du Travail.

COMBIEN COÛTE CE COURS?

Le coût total s'élève à **535 Euros**.

COMMENT PAYER?

Les frais didactiques doivent être réglés avant le début du cours par le participant ou l'institution qui le parraine par virement bancaire ou par carte de crédit.

Les virements doivent être adressés à:

Centre international de formation de l'OIT Compte n° 560002

Banque: Intesa-Sanpaolo Ag. 523

IBAN: IT96 G030 6909 2141 0000 0560 002 BIC: BCITITMM

Adresse: Corso Unione Sovietica 409, 10135 Turin – Italie

Remarque: le nom du participant et le code du cours (A9719193) doivent être indiqués dans le virement bancaire.

Pour les paiements par carte de crédit, veuillez nous contacter à l'adresse ils@itcilo.org.

Pour de plus amples informations concernant le paiement, les annulations et les remboursements, veuillez consulter la page <https://www.itcilo.org/fr/applicationspayments-cancellation>.

COMMENT S'INSCRIRE?

Les candidats doivent remplir le formulaire en ligne disponible à l'adresse <https://oarf2.itcilo.org/CST/A9719193/fr> et fournir une lettre de parrainage confirmant le soutien financier (ou une lettre dans laquelle le candidat s'engage à régler les frais de participation).

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en considération.

En tant qu'organisation chargée de promouvoir la justice sociale et les droits humains dans le monde du travail, l'OIT joue le rôle de chef de file des efforts menés au niveau international pour encourager l'égalité des genres. En ligne avec cette politique de l'OIT, la candidature des femmes aux cours du CIFOIT est particulièrement encouragée.

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT
Normes internationales du travail, droits au
travail et égalité des genres (ILSGEN)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin – Italie

ils@itcilo.org
www.itcilo.org

CODE DE L'ACTIVITE: A9719193